

TRANSMIS LE 11/5/26
REÇU LE 11/5/26
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE 11/5/26
PUBLIÉ LE
EXÉCUTOIRE LE 11/5/26



DÉCISION N°26-111

**SIGNATURE DU MARCHÉ N°26CCL11– SPECTACLE PYROTECHNIQUE POUR LA FETE NATIONALE DU
13 JUILLET 2026**

Le Maire de la commune de Franconville-la-Garenne,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1 et suivants,

VU l'élection du Maire en date du 20 mars 2026,

VU la délibération n°3 du Conseil Municipal du 26 mars 2026, relative à la délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire, dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le budget communal,

CONSIDÉRANT la procédure de consultation en vue de l'attribution d'un marché portant sur l'organisation du spectacle pyrotechnique pour la fête nationale du 13 juillet 2026,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres,

CONSIDÉRANT le contrat à conclure avec la société SOIRS DE FETES,

DÉCIDE

Article 1 – D'attribuer le marché n°26CCL11 relatif à l'organisation du spectacle pyrotechnique pour la fête nationale du 13 juillet 2026 à la société SOIRS DE FETES (sise : 2 Bis rue des Bordes – 91070 BONDOUFLE) pour un montant global et forfaitaire de 15 000€ HT soit 18 000€ TTC.

Article 2 – Que le marché est conclu pour une durée de 18 mois à compter de la date de notification.

Article 3 – En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 – Le Maire et le Comptable public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 – La présente décision, transmise aux Services Préfectoraux et au Comptable public, sera transcrite sur le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Franconville-la-Garenne, le 23 Avril 2026.

CARACTERE EXECUTOIRE
Franconville, le 11/5/26



Xavier Melki

Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Par délégation du Maire
Hôtel de Ville : 11 rue de la Station
L'Adjoint au Maire

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-05-11T14-39-31.00 (MI269688253)

Identifiant unique de l'acte : 095-219502523-20260423-DECISION_26_111-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Décision n. 26-111 relative à la signature du marché
n. 26CCL11 - Spectacle pyrotechnique pour la fête nationale
du 13 juillet 2026



3/04/2026

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.7. ACCORDS-CADRES
1.1.7.3. services

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : Décision 26.111 - 26CCL11 Spectacle
pyrotechnique.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : MP

Classer

Annuler

réparé

transmis

accusé de réception

Date 11/05/26 à 14:39

Date 11/05/26 à 14:39

Date 11/05/26 à 14:42

Par GUILLAUME Stéphanie

Par GUILLAUME Stéphanie